

BULLETIN MUNICIPAL N° 159**Réunion du conseil municipal du
22 septembre 2022**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Madame Anne-Charlotte LECLERCQ donnant procuration à Monsieur Gabriel BERLY,
Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

**Délibération relative à la labellisation
« Terre de Jeux 2024 »**

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ambition du label « Terre de Jeux 2024 », initié en 2019, est de créer une émulation dans l'ensemble du Pays, une dynamique dès aujourd'hui dans tous les territoires. La fête sera plus belle si elle est partagée. C'est tout le sens de ce label « Terre de Jeux 2024 » proposé aux collectivités territoriales. Terre de jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens. Devenir « Terre de Jeux 2024 », c'est bénéficier :

- ⇒ D'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux,
- ⇒ D'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024 mais aussi aux appels à projets dédiés,
- ⇒ Du partage d'expérience avec une communauté engagée,
- ⇒ Du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir vos actions et votre territoire,
- ⇒ De la possibilité de candidater pour devenir Centre de Préparation aux Jeux.

La CCPO a délibéré dans ce sens le 15 septembre 2022. Cela n'aura aucun coût pour la commune. Par contre, pour nos appels à

projets futurs, ce serait un plus. Rappelons que notre dossier « City Stade » sera étudié prochainement par l'ANS et le Département, et que cette candidature serait fortement appréciée. Considérant les avantages du label en termes d'image et de potentialités et considérant la possibilité de promouvoir les valeurs de l'olympisme et du paralympisme à travers ses actions quotidiennes au bénéfice du territoire, il est demandé de valider la candidature de la commune au label « Terre de Jeux 2024 ». Monsieur le Maire demande si une personne souhaite être référent pour ce programme, Monsieur Geoffrey Ledoux se propose.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de labellisation « Terre de Jeux 2024 »

**Délibération relative à la nomination d'un
correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile et considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard, il propose la candidature de Monsieur François BOYEZ à ce poste ainsi que pour les questions de sécurité civile. Le détail de cette fonction, a été envoyé par mail à chaque conseiller avec la présente convocation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur François BOYEZ aux questions relatives à la sécurité civile ainsi que le poste de correspondant incendie et secours.

**Délibération pour l'adoption de la
nomenclature budgétaire M57**

Monsieur le Maire informe le conseil que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la M14. La commune a la possibilité de reculer cette échéance au 1^{er} janvier 2024 mais il

serait préférable d'y passer dès à présent. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il y aura lieu de prendre la même délibération pour le CCAS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération pour le projet de modification des itinéraires de Grande Randonnée GR 128 et GR 145 Via Francigena

Monsieur le Maire a reçu de Monsieur le Président du Conseil Départemental, un projet de modification des itinéraires de Grandes Randonnées (GR) GR128 et GR145 via Francigena afin d'améliorer leur qualité et d'inscrire ces modifications au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Pour ce qui concerne notre commune, le futur itinéraire fera passer le GR145 par la route du Val en venant de Clerques. Le tracé proposé fait passer par le haut de cette rue, en traversant l'ancien terrain militaire face à la « Ferme du Mont », pour arriver sur notre commune, en haut de l'impasse du Mont. Nous sommes favorables à emprunter désormais cet itinéraire, mais Monsieur Bruno VALQUE propose une modification du projet côté Clerques. Il suggère que plutôt que de monter jusqu'à la « Ferme du Mont », Clerques emprunte le chemin du centre « Les Sens des Bois », traverse le bois en bas du « Beaufort », puis remonte à la lisière de notre commune, pour rattraper le haut de l'impasse du Mont. Il suggère également de demander au Conseil Départemental de faire figurer notre espace « Promontoire de la Bellevue » sur les cartes de randonnées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le tracé proposé par Monsieur VALQUE, permettant le passage de la randonnée par l'impasse du mont, le chemin du vallon et la route du Val.

Délibération relative à la Convention Territoriale Globale

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) propose une nouvelle Convention Territoriale Globale (C.T.G.), devant être signée par tous les partenaires avant le 31 décembre 2022. La CCPO a validé cette convention le 15 septembre dernier. Cette convention détaille la gestion et les financements des équipements ou projets nécessitant le soutien financier de la C.A.F. Si nous souhaitons pourvoir solliciter à l'avenir leurs financements, il y a lieu de signer cette convention qui a été envoyée par mail au conseil avec la convocation.

Le conseil municipal accepte les termes de la C.T.G. et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents utiles.

Délibération pour achat et vente de terrain pour régularisation

Suite à l'achat de la parcelle ZC 28, les acquéreurs se sont rendus-compte qu'ils ne s'agissaient pas de la parcelle à laquelle ils s'attendaient. Déjà propriétaires de la parcelle ZC 25, Madame Hélène TOWMSEND et Monsieur Théophile TOWMSEND pensaient acheter la parcelle jouxtant leur terrain. Or, ce terrain, la parcelle ZC 26, appartient à la commune.

Par accord oral remontant au remembrement, l'utilisation des parcelles avait été échangée. Afin de régulariser, il convient d'acheter la parcelle ZC 28 et vendre la parcelle ZC 26 à Madame Hélène TOWMSEND et Monsieur Théophile TOWMSEND. Les 2 parcelles, sur le territoire de notre commune, ont la même superficie, soit 1.000m².

Monsieur le Maire demande que cette opération se fasse par acte administratif afin d'éviter des frais de notaire important pour un simple échange de terrain.

Le Conseil Municipal accepte l'achat de la parcelle ZC 28 et la vente de la parcelle ZC 26 pour la valeur de 1€, ainsi que le paiement des frais d'enregistrement.

Délibération pour modification du plan de financement du projet « City Stade »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que nous avons délibéré le 24 mai dernier pour le financement du futur City Stade à raison de 50% pour l' A.N.S. (Agence Nationale du Sport) soit 76.432€ , 30% pour le Département et 20 % pour la commune. Nous avons eu un retour de l'A.N.S. et le montant retenu est de 72.000€. Notre dossier pour le département a été déposé mais pas encore instruit. Nous pouvons donc encore changer ce plan de financement. Madame Anne-Charlotte LECLERCQ, en charge du dossier de subvention, propose le plan suivant :

A.N.S.	72.000€	47.10 %
Département	50.291€	32,90 %
Commune	30.574€	20,00 %

Le conseil municipal valide à l'unanimité, ce nouveau plan de financement.

Arrivée de Madame Anne-Charlotte LECLERCQ à 19h25.

Délibération pour demande de subvention au titre du FARDA 2022

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier d'acquisition de la propriété FOURNIER-MAGNIEZ.

Le département propose sur 2022, une aide à l'acquisition foncière à hauteur de 25% La sous-préfecture est assez réticente à subventionner ce genre de projet.

Monsieur le Maire poursuit ses entretiens avec la Région. Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de délibérer pour la demande de subvention auprès du Département, mais ne pas signer d'acte officiel d'achat de la propriété tant que les autres partenaires ne se soient pas positionnés. Le plan de financement proposé est :

Achat du terrain et frais de notaire	81.715€	
Département	20.428€	25%
Commune	61.287€	75%

Le conseil municipal accepte ce plan de financement pour l'achat de la propriété FOURNIER-MAGNIEZ

Questions diverses

○ Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'avec la FDE, il a été négocié des conventions. Pour le site supérieur à 36 Kva (salle des fêtes et football), un contrat de 38 mois signé le 01 novembre 2021 bloque toute augmentation des prix. Pour les autres sites, nous avons conventionné que les prix seraient réglementés à compter du 1^{er} janvier 2023, donc couvert par le bouclier tarifaire de l'état. Monsieur Bruno VALQUE propose que nous soyons actifs dans la réduction de nos dépenses d'électricité et propose plusieurs actions

- Eclairage public : Fermé à 20 heures au lieu de 22 heures, le matin ne change pas
- Illuminations de fin d'année :
 - ⇒ Ne pas mettre d'enseignes lumineuses dans les rues

⇒ Illuminer la mairie qu'à des dates bien précises : Marché de Noël, Les week-end du 16 au 19 décembre, du 23 au 26 décembre et du 30 décembre au 2 janvier. Idem pour la Chapelle d'Yeuse.

⇒ Sensibiliser le personnel et les enseignants aux pertes énergétiques via un intervenant de la F.D.E.

⇒ Diminuer l'éclairage de l'église

Le conseil municipal valide ces propositions.

Monsieur Frédéric LARUE propose d'étudier la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école pour être en autoconsommation.

○ Madame Anne-Charlotte LECLERCQ en charge des affaires scolaires, intervient au niveau de la garderie. Elle rappelle que les parents sont tenus d'amener leurs enfants, en classe maternelle, jusqu'à la porte de la garderie et de ne pas les « lâcher » dès le portail d'entrée. De plus, elle note une forte croissance d'inscriptions chaque jour dès 7h30 ou après 18h. Ces horaires sont censés être

exceptionnels. Si cela perdure, et notamment si nous devons renforcer le personnel communal pour ces horaires, il n'est pas exclu de nouveaux tarifs dès le 1^{er} janvier 2023. Madame LECLERCQ fera le point début décembre avec sa commission municipale et en référera au conseil ensuite.

○ Monsieur Patrick DESBARBEUX, adjoint en charge de l'environnement exprime sa déception pour la mobilisation de samedi dernier pour une opération de nettoyage de la nature. Il comprend que chacun a ses obligations mais 6 personnes pour 800 habitants, cela fait quand même peau de chagrin. La date ne pouvant être changé car c'est une date au niveau mondial, il verra avec sa commission pour proposer un autre créneau horaire.

○ Monsieur François BOYEZ, en charge des questions de sécurité dans la commune, fait savoir au conseil municipal que la gendarmerie est de nouveau disponible (après l'interruption de 2 ans pour cause de COVID), pour reprendre les sessions dites « Participation Citoyenne ». En accord avec le conseil municipal, il est décidé d'en informer dès à présent la population. Des flyers sont disponibles en mairie ou par simple demande auprès de notre secrétariat pour envoi par mail. Les premières réunions publiques seront à programmer pour le premier trimestre 2023.

○ Au 1^{er} janvier 2023, le ramassage et la taxe des ordures ménagères se déroulera ainsi :

⇒ Ramassage hebdomadaire des bacs de tri couvercles jaune

⇒ Ramassage du bac OMR (bac noir) toutes les deux semaines

⇒ Ramassage du bac à verre deux fois par an uniquement pour les foyers qui décident la conservation du bac moyennant le paiement d'une part incitative annuelle de 75€

⇒ Ramassage du bac fermentescible (bac marron) tous les 15 jours du 1^{er} octobre au 31 mai et toutes les semaines du 1^{er} juin à 30 septembre, uniquement pour les foyers qui décident la conservation du bac moyennant le paiement d'une part incitative annuelle de 30€.

Le taux, que nous voyons apparaitre sur nos feuilles d'impôts fonciers, passera de 19% à 18,50 %.

○ Des travaux ont été démarrés au cimetière. La haie du fond du cimetière, devenue trop envahissante, a été enlevée. Le mur, appartenant à Madame Violette DUSSAUTOIS a été recouvert d'un chapeau de protection et le mur, côté cimetière, aura désormais un enduit ton pierre.

○ Suite à la découverte d'une galerie sous la route départementale de la rue de l'église, au niveau de la pâture de Monsieur Olivier LARUE, le département a entrepris rapidement la réfection et rendu la rue à la circulation une semaine après.

○ Les travaux de voiries rue du Guet par la société Ramery sont terminés.

⇒ Les travaux de réfection du pont TGV route de Licques sont presque achevés. La route est réouverte et les finitions seront effectuées fin septembre en circulation alternée.

⇒ Le promontoire de la « BELLE-VUE » au Val sera inauguré le mardi 4 octobre à 17h

⇒ Des graphitis seront apposés sur l'abri bus de la mairie le 18 octobre sur le thème de « LANDRETHUN, pays de la fraise »

○ Monsieur Romain DEVYNCK informe que la livraison de fioul a eu lieu, les commandes ont atteint un total de 10.000 litres, pour une économie d'environ 10 centimes le litre.

○ Monsieur François BOYEZ indique que les derniers relevés de vitesse suite à la présence du radar nous ont été transmis avec une moyenne de 42 km/h. Malgré tout, on relève quelques excès à 90 km/h en direction du Val.